



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale
Saint-Ambroise-de-Kildare
(Québec) J0K 1C0
☎ 450 755-4782
☎ 450 755-4784
✉ info@saintambroise.ca

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :


- ✓ QUE le règlement **785-2020**, adopté par le conseil municipal à la séance extraordinaire du 22 avril 2020, afin d'abroger l'article 10 du règlement 777-2020 (pouvant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières et à l'exigibilité de compensations pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2020).

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

COVID – 19 - Consultation du règlement

Les bureaux municipaux sont fermés au public. Vous pouvez consulter ledit règlement en dessous du présent avis sur le site internet de la Municipalité.

DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 7^e JOUR DU MOIS DE MAI 2020.




René Charbonneau
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 7^e jour du mois de mai 2020, entre 12 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7^e jour du mois de mai 2020.



René Charbonneau
Directeur général et secrétaire-trésorier